

Handicap visuel et emploi

Webinaire du
12 avril 2022

Préambule...



Pas de
caméra



Pas de
micro



N'hésitez pas
à poser vos
questions

Pour les questions sur le
contenu du webinaire
→ onglet « Discussion »

Un webinar pour...



Mieux appréhender le handicap visuel
(chiffres et réalités, modalités de compensation possibles, etc..)



Partager des bonnes pratiques et des outils pour mieux gérer le handicap visuel en emploi

Au programme...

1. Intervention de Philippe TAVARES

Ergonome (CECIAA - Prestataire d'Appui Spécifique – Handicap Visuel)

2. Témoignage de Nathalie DENIZET

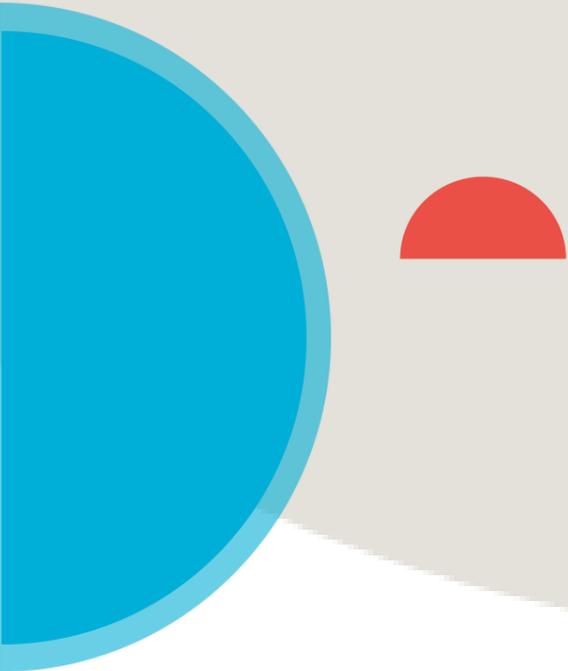
Responsable du Département « Expertises Spécifiques et Accessibilité » (Pôle Emploi)

3. Témoignage de Malika MADANI

Agent Pôle Emploi en situation de handicap visuel

4. Echanges avec les participants





Handicap visuel : de quoi on parle ?



Présentation des Prestations PAS Public Déficient Visuel



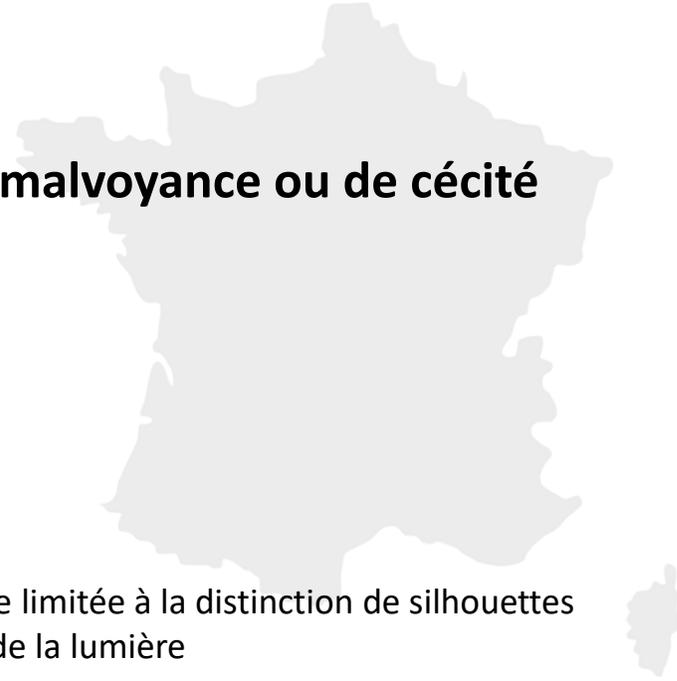
Quelques données

En France, **70** % de la population adulte porte des lunettes.

3 % de la population française est atteinte de malvoyance ou de cécité

Cela représente 1,7 millions de personnes, dont :

- 33 % de malvoyants légers
- 55 % de malvoyants moyens
- 12% d'aveugles ou malvoyants profonds
 - 8 % de malvoyants profonds : vision résiduelle limitée à la distinction de silhouettes
 - 4 % d'aveugles complets : pas de perception de la lumière





La déficience visuelle

Elle est définie par 2 critères (après correction) :

- la mesure de **l'acuité visuelle** (aptitude que possède un œil pour apprécier les détails) ;
- l'état du **champ visuel** (espace qu'un œil immobile peut saisir)

Le champ visuel humain est de **190** degrés.

On distingue les personnes :

- **Aveugles** (atteintes de cécité) :
 - Acuité visuelle corrigée inférieure ou égale à $1/20^e$
 - Champ visuel inférieur à 10°
- **Malvoyantes** :
 - Acuité visuelle du meilleur œil corrigé comprise entre $4/10^e$ et $1/10^e$
 - Champ visuel inférieur à 20°
 - Autres pathologies (photosensibilité, diplopie, nystagmus, dyschromatopsie, etc.)



Département Défi*Ergo

- Composé de 4 ergonomes / psychologues du travail



Virginie PILLAULT

Responsable de service
Ergonome



Philippe TAVARES

Ergonome



Christelle CESARINE

Ergonome
Psychologue du Travail



Laetitia QUESNEL

Ergonome
Psychologue du Travail





Département Défi*Ergo

- **Avec l'appui d'un réseau de professionnels spécialisés en basse-vision**
 - Experts techniques de compensation
(Basse-Vision générale, Solutions Brailles et Vocales)
 - Experts en technologies informatiques et logicielles
(informatique , développement et formation en informatique adaptée)
 - Experts en techniques de compensation optiques
(Opticiens basse-vision et réseau d'orthoptistes BV)
 - Instructeurs de locomotion
 - Instructeur en AVJ (Autonomie de la Vie Journalière) : ménage, cuisine, soins
- **Une prise en compte de l'accessibilité dans son acceptation la plus large**
 - Au lieu de travail : les accès proprement dits, les locaux, les déplacements domicile-travail, la mobilité professionnelle, les espaces partagés
 - Au poste de travail et aux tâches associées
 - À la formation et à l'information (notamment la prise en compte de l'accessibilité numérique)



Accessibilité aux informations

- Logiciel de grossissement (*ZOOMTEXT*)
- Logiciel de lecture d'écran avec synthèse vocale

(logiciels JAWS ou NVDA ; Voice over)

- Plaque braille



- Télégrossisseur, vidéoloupe, loupes

- Eclairages adaptés

- Etc.





Accessibilité aux lieux

- ➔ **Reconnaissance de l'environnement et des lieux de travail**
(avec un instructeur de locomotion qui saura optimiser ce travail)



- ➔ **Accompagnement par des collègues**
(technique de guide)



- ➔ Utilisation d'une canne blanche (compensation tactile) et/ou d'un chien guide





Actions mobilisées dans le cadre des PAS

- **Réalisation de bilans fonctionnels** (*Evaluation des capacités fonctionnelles*)
- **Intervention sur le poste de travail/télétravail** (*Identification des techniques de compensation/veille*)
- **Formation sur les logiciels de compensation – réalisation de séances de locomotion** (*Mise en œuvre des techniques de compensation*)
- **Mise en place d’audits d’accessibilité logiciel** (*Mise en œuvre des techniques de compensation*)
- **Sensibilisation au collectif de travail** (*Appui à l’employeur/organisme de formation*)





Fiche de prescription

- Utiliser la fiche de prescription intitulée
Fiche prescription PAS HPHMTCoHMoHAHV 2018
- Remplir entièrement la fiche (données saisies dans l'extranet AGEFIPH)
- Décrire au maximum la situation du bénéficiaire



Envoyer la fiche de prescription au format PDF uniquement à l'adresse :

pas@ceciaa.com



Réception et prise en compte de la prescription

- Dès l'envoi de **la fiche de prescription**, accusé de réception envoyé sous 2 jours ouvrés.
- **Prise de contact** éventuelle (mail/téléphone) avec le prescripteur
- **Prise de contact** avec la personne bénéficiaire par téléphone de préférence
- Réalisation d'un entretien complémentaire
- **Prise de rendez-vous et envoi de confirmation de RDV** aux différents acteurs de la prestation (prescripteur/entreprise/lieu de formation/médecin du travail etc,)
- **Enregistrement de la prestation** sur la plateforme Extranet dédiée.





Restitution



- Réunion de restitution orale avec les différents acteurs de la prestation



- Rédaction d'une fiche de restitution par prestation mobilisée



- Envoi à la personne bénéficiaire pour validation (email ou voie postale si nécessaire)



- Possibilité d'effectuer des modifications du contenu de la fiche de restitution avec la personne bénéficiaire par téléphone/mail.



- Dès réception de l'accord de la personne bénéficiaire, transmission du document aux différents acteurs de la prestation.





Suivi et renseignement de l'activité PAS HV

Suivi réalisé sur l'extranet de la plateforme extranet de l'AGEFIPH

agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées Extranet

login :

Mdp :

[Mot de passe oublié](#)

[Connexion](#)

- Enregistrement **des heures effectuées** au fur et à mesure de l'avancement de la prestation/ du ou des modules
- Elaboration et transmission **d'éléments statistiques mensuels** (quantitatifs et qualitatifs) concernant l'activité mensuelle PAS HV (prescripteurs, nombre d'heures effectuées, nombre d'heure restantes sur BC etc.)
- Clôture des prestations :
 - Ajout des **fiches de restitution** sur la plateforme Extranet
 - **Impression des fiches** pour constitution des dossiers papier (conservé pendant la durée du marché uniquement)



Nous rejoindre...



Équipe 

Tél. : 01 43 62 14 68

E-mail : pas@ceciaa.com



La gestion du handicap visuel en emploi : l'expérience de Pôle Emploi

Handicap visuel et emploi

Retour d'expérience Pôle emploi

Webinaire du 12 Avril 2022
Handipacte IDF



Cadre de fonctionnement

ACCORD HANDICAP DE PÔLE EMPLOI

Il témoigne de la politique volontariste de Pôle emploi en matière d'emploi et d'inclusion des personnes handicapées.

Il valorise la diversité de nos ressources humaines et garantit le principe de non discrimination, notamment au travers d'une réelle politique d'inclusion du handicap.

→ Il s'appuie notamment, pour financer son exécution, sur la **convention avec le FIPHFP**.

Programme des principales actions :

- Recrutement et intégration des personnes handicapées
- Prévention des risques professionnels liés au handicap
- Aménagement des postes de travail et conditions de vie au travail
- Accessibilité des locaux et sécurité
- Accessibilité numérique
- Formations professionnelles et formations spécifiques
- Gestion du parcours professionnel
- Actions de sensibilisation
- Communication interne et externe

SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Il s'inscrit dans le plan stratégique global de Pôle emploi et évolue selon la stratégie d'accessibilité numérique diffusée par la DINUM.

Axes principaux :

- Sensibiliser et communiquer
- Former
- Contribuer
- Outiller
- Auditer
- Piloter

Aménagement de l'environnement de travail informatique

AXES DE TRAVAIL

- Configuration spécifique des options d'ergonomie Windows 10
- Aides techniques matérielles (plage braille, loupe, ...)
- Aides techniques logicielles (NVDA, Supernova, ...)
- Applications spécifiques (Softphone, ...)

DÉMARCHE

- Un réseau actif de Correspondants Régionaux Handicap (CRH) assure en proximité l'appui et le suivi des agents bénéficiaires d'une RQTH. Ils identifient les besoins d'aménagement qui sont qualifiés sur la base de préconisations médicales.
- Un département de la DSI est dédié à la prise en compte du handicap et de l'accessibilité au niveau de l'environnement informatique : **Expertises Spécifiques et Accessibilité**
- Des marchés spécifiques sont installés, par type de handicap, pour la fourniture d'aides techniques matérielles, logicielles, et de services associés.
- Nous réalisons l'ingénierie technique, l'intégration et la mise en œuvre de dispositifs de compensation et de solutions adaptées dans l'environnement informatique Pôle emploi.
- Nous assurons les aménagements de postes informatiques requis par les CRH, ainsi que le support technique et fonctionnel auprès de nos agents en situation de handicap.

Prise en compte de l'accessibilité numérique au niveau de la production des applications, sites web et applications mobiles

AXES DE TRAVAIL

Assurer la conformité RGAA et l'utilisabilité au bénéfice des usagers et des agents pôle emploi

- Résorption de la dette en termes d'accessibilité pour les produits existants (exemple : Pole-emploi.fr)
- Prise en compte de l'accessibilité dès le début du processus de fabrication (conception, développement, test) pour les nouveaux produits
- Maintien du niveau d'accessibilité lors des maintenances correctives et évolutives des produits
- Association d'agents en situation de handicap lors des recettes afin de vérifier l'accessibilité des produits

DÉMARCHE

- **Communiquer** (sensibilisation, webinaires, évènements « Le mois de l'AN », ...) et **former** (concepteurs, développeurs, testeurs, contributeurs ...)
- **Auditer et accompagner les fabricants**
Dans le cas de produits existants : pour décliner les préconisations issues d'audits, apporter des correctifs et mettre en conformité
Dans le cas de nouveaux produits : pour concevoir, développer et tester en prenant en compte l'accessibilité
- **Outiller**
Développer un outil interne regroupant toutes les automatisations qui existent déjà dans différents outils du marché (Color contrast, ...)
Développer des composants accessibles mutualisables et disponibles pour la fabrication des services numériques

Réalisation d'adaptations associées aux aides techniques

AXES DE TRAVAIL

Optimiser l'utilisabilité au bénéfice des agents pôle emploi

- Des adaptations techniques (scripts) NVDA sont produites afin d'améliorer le niveau d'accessibilité et d'utilisabilité des applications et sites web.

Elles permettent par exemple d'automatiser la restitution d'informations présentes sur la page (titre, message d'erreur, ...) ou d'accéder rapidement, via des raccourcis clavier personnalisés à des emplacements précis sur la page (information importante, barre de menus, barre de boutons, ...).

Grâce à ces adaptations, la navigation est optimisée, l'agent gagne en efficacité, en confort d'utilisation, ...

- Des agents déficients visuels sont mobilisés pour définir les besoins d'adaptations, les tester et les valider.
- Une collaboratrice en situation de handicap visuel contribue, au sein de la DSI, au fonctionnement de ce dispositif.

The image shows a screenshot of the Pôle emploi website's login page with several accessibility annotations:

- Top annotation:** A speaker icon and a text box stating "Le titre de la page est annoncé automatiquement à son ouverture" (The page title is announced automatically upon opening).
- Left annotation:** A speaker icon and a text box stating "Annonce automatique du message d'erreur et possibilité de le relire via un raccourci clavier." (Automatic announcement of the error message and possibility of reading it via a keyboard shortcut). Below this is a keyboard shortcut box for "CTRL M".
- Bottom annotation:** A text box stating "Placement sur le premier bouton par un raccourci clavier." (Placement on the first button via a keyboard shortcut). Below this is a keyboard shortcut box for "CTRL B".

The screenshot itself shows the login form with fields for "Identifiant" and "Mot de passe", a "Connexion" button, and a "Mot de passe oublié" link. A yellow error message at the top indicates "3 erreurs ont été détectées. Merci de consulter les indications en rouge ci-dessous." (3 errors were detected. Please consult the indications in red below).

Réalisation d'adaptations associées aux aides techniques WEBAACCESS for NVDA

POURQUOI UN TEL OUTIL ?

- Il permet d'**OPTIMISER** l'utilisation des sites web et des applications intranisées en termes de navigation, d'efficacité, etc ...
- Il permet également de **COMPENSER** le défaut d'accessibilité de certaines pages web.
- WebAccess for NVDA est **COMPLEMENTAIRE au RGAA**. Il améliore l'utilisabilité des sites web et applicatifs intranisés conformes au RGAA. Il peut être utilisé de façon transitoire, dans l'attente d'une mise en conformité RGAA. Il permet de rendre accessibles les applicatifs vieillissants, souvent non conformes au RGAA, et qui n'ont plus vocation à évoluer.

POUR QUI A-T-IL ÉTÉ DÉVELOPPÉ ?

- Toutes les personnes déficientes visuelles, dotées du lecteur d'écran NVDA, peuvent en bénéficier.
- Les développeurs dotés d'un socle de connaissances HTML de base peuvent l'utiliser.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Une interface simple permet de créer des règles de comportement pour un site web, une application ou quelques pages web ciblées.

Ces règles de comportement permettent d'automatiser la restitution d'informations présentes sur la page (titre, message erreur, ...) ou d'accéder, via des raccourcis clavier personnalisés, à des emplacements précis sur la page (information importante, barre de menu, barre de boutons, ...).

WebAccess for NVDA permet de réduire la charge, le coût et la durée de développement nécessaires à la mise en accessibilité.

Cet outil est mentionné dans le SILL (Socle Interministériel des Logiciels Libres).

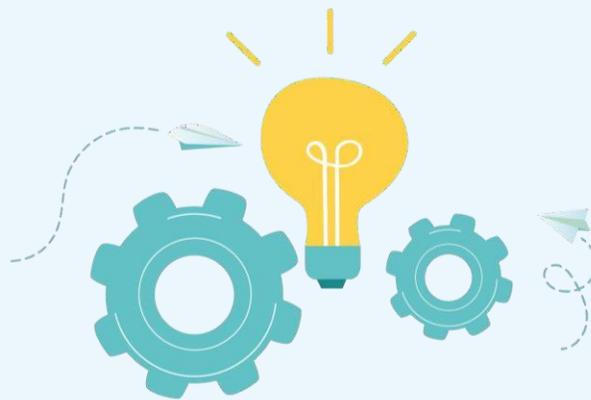
- Sans les scripts réalisés pour **compenser un défaut d'accessibilité**, un certain nombre d'activités métier seraient impossibles à réaliser par nos agents non-voyants, réduisant ainsi le champ des possibles en termes d'évolution professionnelle.
- S'agissant des scripts développés pour **améliorer l'utilisabilité** des sites web et applicatifs conformes au RGAA, ils permettent de gagner en efficacité, en confort d'utilisation ... Au-delà de la compensation du handicap, ils offrent aux personnes non-voyantes la possibilité d'être aussi performantes et efficaces dans leurs activités que des personnes voyantes.

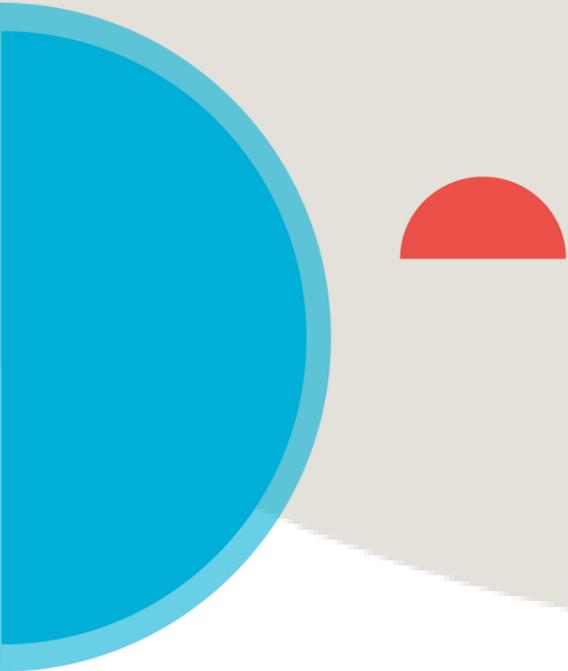
C'est primordial pour que leurs compétences et capacités soient reconnues au sein du collectif de travail et pour annihiler le plus possible l'impact du handicap sur leur évolution de carrière.

Par ailleurs, le handicap est souvent perçu comme limitant, il faut doter des bons outils pour dépasser cette idée et permettre à la personnes handicapée de rebondir, d'évoluer pour saisir de nouvelles opportunités et de s'épanouir professionnellement.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

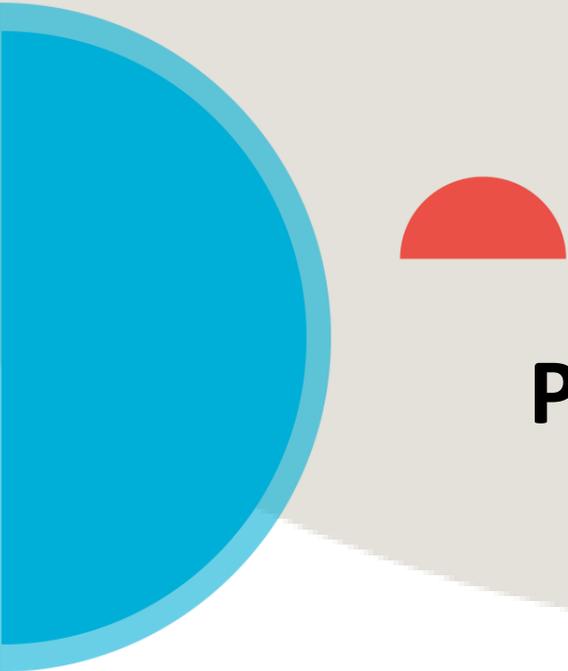
DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE PÔLE EMPLOI





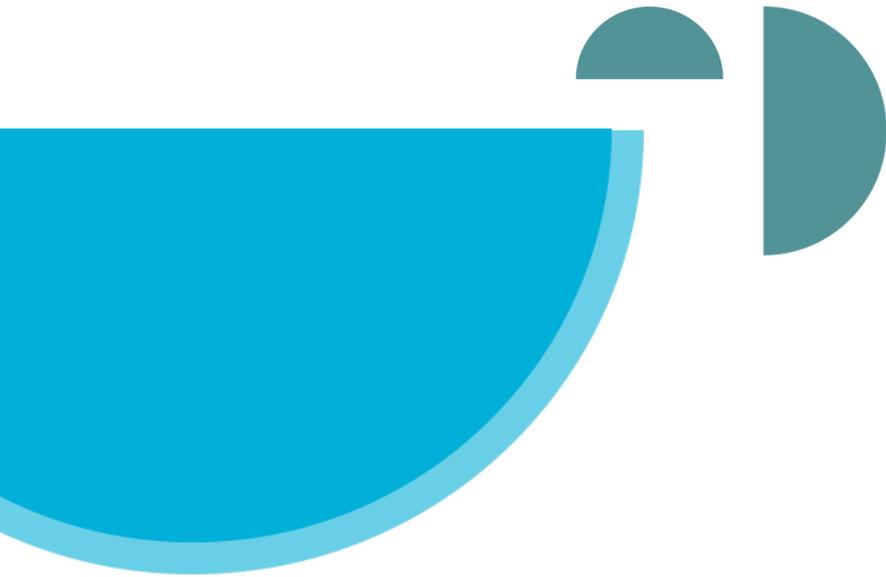
Témoignage Malika MADANI





Place à vos questions !

Questions?
Réponses!



MERCI
pour votre participation

et à bientôt lors de nos
prochains évènements !